



ECOLE PRIMAIRE DU LFRD-KINSHASA / RDC

CONSEIL D'ÉCOLE N°1 DU 08 NOVEMBRE 2022

- Délégués de parents d'élèves : SWATA Derick / MORAUX Lisa / NSENDI Perpetue / Kiangudi Sidney
Absents : MULEKO Lylia, MUNKENI Muriel, KAMUANYA KALAMBAYI Irène

- Enseignants : Lange Olivia / Loontjens Wafaâ / El Kaddir Gérald / Beauvy Bénédicte / Lolos Sophia / Gourry Marie-Anne / Bertin Laurent / Préhu Philippe / Lututa Huart Sarina / Safar Bouchra / Tshiani Marie-Louise / Ngoy Makolo Roger / Ndaya Tamira / Kalombo Kaseba Jacques.

- Infirmières : Denise Sakombi et Chrystelle Mabiala

- Directrice : Mme CALTEAU Brigitte

- Le Proviseur du LFRD : M.SIEGER Nicolas.

- Le DAF : M.PISTORESI

Début de séance : 18H10

Ordre du jour

- Les résultats des élections des représentants de parents d'élèves et installation du conseil d'école.
- Vote du règlement intérieur de l'école primaire.
- Structure et projet d'école et actions pédagogiques pour l'année scolaire 2022-2023.
- Santé et sécurité scolaire.
- Les questions diverses.

Présentation des membres du conseil et désignation du secrétaire de séance.

Accueil et appel des participants.

Le secrétaire désigné est : M. El Kaddir.

Désignation du secrétaire de séance adjoint parmi les parents : M.Swata Derick

Il contresignera le procès-verbal rédigé par la Directrice.

La séance débute à 18h10 sous la présidence de la Directrice.

Lecture de l'ordre du jour.

Adoption de l'ordre du jour.

I) RESULTATS DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ECOLE.

Le scrutin s'est déroulé par voie électronique du 11 au 13 octobre 2022.

Une seule liste de 7 candidats a été présentée.

En voici les résultats :

Les candidats	Nombre d'électeurs inscrits	Ont voté	Résultats	
			Exprimés	Blancs
Liste 1 : SWATA DERICK MULEKO LYLIA KAMUANYA KALAMBAYI IRENE MUNKENI MURIEL MORAUX LISA NSENDI PERPETUE KIANGUDI SIDNEY	740	61	54	7
Cette liste est élue avec 89% des voix.				

Intervention du proviseur qui souligne l'importance de cette élection.

La directrice tient particulièrement à féliciter les parents qui se sont portés candidat et élus aujourd'hui car le « recrutement de parents volontaires pour représenter les parents est un travail de longue haleine. Vous êtes désormais le relais avec l'ensemble des parents et aidez à la diffusion des informations données lors des réunions par l'école pour le bon fonctionnement de l'école et l'intérêt des élèves.

- Lecture circulaire instituant le CE : composition et attribution (Annexe 1) : Mme Mabilia Christelle

M. Le proviseur intervient sur la transmission des procès-verbaux aux représentants des parents d'élèves : Les CR seront transmis sous un délai de 7 jours soit avant le 15 novembre, date du conseil d'établissement.

Vote : adopte à l'unanimité.

II) VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR

Intervention du proviseur :

Le règlement intérieur peut être amené à évoluer (Vote du port de l'uniforme à l'école en juin 2022...)

Proposition d'actualisation des différents points.

- 1- Principes généraux :** néant
- 2- Admission et scolarisation :** néant
- 3- Sécurité :**

Aux abords de l'école : le dépôt minute ne peut être utilisé comme parking ou se garer en double file. Le chauffeur y dépose rapidement l'élève et son accompagnateur. La rue est en sens unique durant l'accueil et la sortie afin de faciliter la circulation et assurer la sécurité de chacun.

Il s'agit de l'engagement du respect collectif par le respect de ces dispositifs.

- 4- Organisation du temps scolaire de l'école :** néant
- 5- Comportement des élèves à l'intérieur de l'école :** néant
- 6- Sanctions :** néant
- 7- Relations parents/enseignants :**

Changement du terme « Equipe éducative » par communauté éducative.

Outils de communication : les responsables, souhaitant contacter l'enseignant ou l'administration de l'école pour informer d'une absence, d'une demande de rdv ou autre, disposent des moyens de communication suivants :

- L'ENT (canal privilégié) : lfrd.kosmoseducation.com où sont inscrites toutes les informations importantes
- Le mail : secretaire.primaire@lfrdrdc.org
- Le téléphone du bureau : +243 85 110 55 85 (de 7h à 13h du lundi au jeudi et de 7h à 12h le vendredi). Sans réponse de notre part, merci d'effectuer l'envoi d'un mail.
- 8- Activités festives à l'école :** néant
- 9- Santé et traitement médicaux :** néant

Pas de changement particulier en général.

Vote : adopté à l'unanimité durant 1an, jusqu'au renouvellement des parents élus.

Il est essentiel que chacun connaisse bien le règlement intérieur de l'école.

La très grande majorité des parents respecte le règlement et adopte un comportement très respectueux au sein de l'école. Il reste des exceptions.

Pour des raisons environnementales, ce règlement actualisé sera consultable sur le site du lycée, pronote. Il ne sera pas distribué en version papier par l'école.

Une attestation de prise de connaissance de ce nouveau règlement sera distribuée aux familles après le conseil d'établissement prévu le 15 novembre prochain. Elle sera à retourner signée pour la fin novembre, au plus tard.

Nous soussignés
Parents de l'élève en classe de
Certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école et nous nous engageons à le respecter.
A Kinshasa, le
Signatures.....
.....
Règlement intérieur sur le site internet de l'école, sur FB, sur Pronote et affiché à Kalemie et à la Gombe

III) LA RENTREE SCOLAIRE POUR L'ANNE 2022-2023 : Structure, projet d'école et actions pédagogiques pour l'année scolaire 2022-2023.

L'école primaire fait partie du LFRD, dirigée par le Proviseur : M.SIEGER.

Le DAF : M.PISTORESI

a) Personnels de l'école primaire

Accueil à la rentrée de septembre 2022 :

23 enseignants en français

Un maître en plus à 100% : Mme Ndaya Tamira

6 enseignants en anglais :

- Site de Kalemie : SAFAR Bouchra, TSHIANI Marie-Louise, MANGOMA VANGA Olivier, ODUKOYA Aderemi
- Site de la Gombe : NGOY MAKOLO Roger et GOLY Jean-Daniel.

De nouvelles arrivées :

Françoise ARNOULT Stéphanie MAYEMBA Valéry GAKALLA Bouchra LARBI Jacques KALOMBO KASEBA Lydie NGALULA Aderemi ODUKOYA

GOLY Jean-Daniel

Sans oublier

Une secrétaire : Mme Claverie
Un informaticien : M. Tasse Lucien
Responsable BCD : Mme Georgine BELEYN
2 infirmières : MABIALA Christelle (Kalemie)
et Denise SAKOMBI
Un chef de personnels : NGAMBOMI Teddy
Un reprographe : MAYEYA Jean-Lucien
7 ASEM
4 agents : MVUNZI EMMANUEL,
PUTUNGU KENDABUNA Henri, NSINGI
NDOMANUENO Emmanuel, WUTUFUA
NZINGULA Emmanuel
Agents de sécurité DELTA

b) La structure de l'école primaire

L'école primaire se compose de 23 classes réparties sur les 2 sites de Kalemie (16 classes = 373 élèves) et de la Gombe (7 classes = 169 élèves) pour un total de 542 élèves, à ce jour.

Effectifs des élèves en Maternelle sur 7 classes à Kalemie : 166

	Effectifs	Enseignant	Asem
PS/MS A	8 + 16 = 24	Olivia Lange	Bénédicte Nyongo
PS/MS B	10+13= 23	Françoise Arnoult	Albertine Nkenge
PS/MS C	8+16= 24	Dierry Diallo	Alphonsine Munjinga Mukendi
PS/MS D	10+14= 24	Wafaâ Loontjens	Micheline
GS A	25	Gérald El Kaddir (EMFE) et Stéphanie Mayemba	Fifi Muzembo
GS B	23	Valérie Gakalla	Marie Nsiala
GS C	23	Soraya Abdoul-Hamid	Mamie Kikeba

Effectif des élèves en Élémentaire sur 9 classes à Kalémie : 207

	Effectifs	Enseignants
CP A	23	Alexia Sugunza
CP B	21	Awa Diatta
CP C	22	Bénédicte Beauvy
CE1 A	24	Ketsia Clerin
CE1 B	24	Bouchra Larbi
CE1 C	23	Sophia Lolos
CE2 A	23	Elodie Cacheux
CE2 B	24	Jacques Kalombo Kabesa
CE2 C	23	Lydie Ngalula

Effectif des élèves en Élémentaire sur 7 classes à la Gombe : 169

	Effectifs	Enseignants
CE2- CM1 D	10+12= 22	Marie-Anne Goury

CM1 A	26	Sarina Bettaver
CM1 B	25	Laurent Bertin
CM2 A	23	Aude Berthelot
CM1 C	25	Nancy Bitumba
CM2 B	26	Philippe Préhu
CM2 C	22	Samira Lututa Huart

Effectifs moyen par classe : 23,56

Les nationalités représentées sont au nombre de 39.

Rappel : Jours fériés et remplacés les samedis 7 janvier et 15 avril. Le calendrier est consultable sur Pronote.

c) Les remplacements

Une CRH a eu lieu. Il a été validé que le remplaçant observe 2 jours avant sa prise de poste la classe sous la tutelle du maître partant en formation. Ce dernier aura prévu les activités et matériel nécessaire à ce remplacement. Les enseignants partis en formation restitueront auprès de leurs collègues les stage suivis en présentiel.

Ces remplaçants seront aussi invités à effectuer des remplacements ponctuels.

Intervention proviseur : Recrutement /commission des enseignants/expertise des dossiers de candidatures par les membres de la commission.

d) La communication école-parents

Un rendez-vous est convenu entre l'école et les familles.

Outils de communication : les responsables, souhaitant contacter l'enseignant ou l'administration de l'école pour informer d'une absence, d'une demande de rdv ou autre, disposent des moyens communication suivants :

- L'ENT (canal privilégié) : lfrd.kosmoseducation.com où sont inscrites toutes les informations importantes.
- Le mail : secretaire.primaire@lfrdrdc.org
- Le téléphone du bureau : +243 85 110 55 85 (de 7h à 13h du lundi au jeudi et de 7h à 12h le vendredi). Sans réponse de notre part, merci d'effectuer l'envoi d'un mail.

e) Le projet d'école/établissement 2019-2024

Projet d'école et lié à celui de l'Etablissement 2019-2024 avec 3 axes.

Axe 1 : Une excellence éducative française

Axe 2 : Un citoyen du monde plurilingue et multiculturel.

Axe 3 : Un Etablissement lieu de vie et d'éducation.

Le projet d'école et d'établissement et Les actions Le projet d'établissement 2019-2024 englobe l'avenant du projet fédérateur « De Paris à Kinshasa en route pour 2024 avec pour thématique spécifique à développer cette année : « La santé et le bien être à l'école à travers le sport et le développement durable pour la réussite de tous ».

Quatre priorités en sont ressorties :

- plus de sport à l'école
- vivre ensemble grâce au sport
- faire rayonner la France au plus haut niveau
- un sport au service de la santé et plus responsable, tourné vers l'avenir.

Intervention de M.Le proviseur : Lien avec Paris 2024, les APQ, opportunité des jeux olympiques pour cibler le sport à l'école.

Importance des langues vivantes dans notre établissement (PARLE/Baccalauréat international pour partir sur toutes les activités du monde)

Les APC sont insérés sur le temps scolaire afin de renforcer les compétences linguistiques étrangères dans l'apprentissage de l'anglais.

f) Les actions pédagogiques

La culture littéraire :

- La fête du livre (C1, 2, 3) et la ludothèque (C1)
Intervention proviseur : Importance de l'écriture et savoir parler et maîtriser la langue
- Champion de la lecture C2

Intervention proviseur : préparation des élèves à ces différents dispositifs pour la préparation du grand oral du bac.

- La nuit de la lecture (C1 et C2)
- Kamisibai C1/C2.C3
- Le printemps des poètes (C3/6eme) en avril.
- Eloquence (Liaison C3/6eme)

Intervention parent : Quand commence la lecture pour un élève ?

Réponse Mme Directrice : étude du code en CP mais commence dès la maternelle avec la conscience phonologique, reconnaissance du principe alphabétique....

La culture artistique et culturelle :

- La grande lessive « La couleur de mes rêves » en octobre 2022 puis en mars prochain.
- « Ecole au cinéma »(C2/C3)/ « Ma première séance de cinéma »(C1)
- Sorties : rallye musée (Histoire du Congo) (C3)

Intervention parent = Nombre d'élèves par classe ?

Réponse : seuil 25 élèves environ. Le seuil est quasi atteint pour le lycée.

Intervention proviseur : Importance de la restructuration de l'architecture des établissements.

Intervention parent : Rallye Musée, quid du Centre Bilembo.

La culture sportive :

- « La semaine du vélo » du 12 au 14 octobre C1 (Habilités motrices autour de l'équilibre, la propulsion, se déplacer avec et sur un vélo)
- Brevet du petit athlète C1
- Course des héros C3 et collège/ lien avec EDD/Santé

La culture scientifique et environnementale :

- La semaine du goût du 10 au 14 octobre
- La fête de la science du 10 au 27 novembre avec le thème du changement climatique et l'eau.
- La Fête du cent en CP. (Réalisation d'une collection autour du nombre 100 / Restitution via un exposition)
- Classes découvertes C3 / 4^{ème} édition: la cité de Kisantu découverte du lieu, thématique autour de la biodiversité, commerce équitable, développement durable...(lien avec parcours santé, parcours citoyen...)

Les projets de zone AEFÉ :

- Route du Rhum C3
- Le Parlement des enfants. C3 (Rédaction d'un projet de loi)
- Projet « Art oratoire » C1-C2 (Thématique autour du sport/bien-être)
- Momo et Lolotte C2
- Laïcité et harcèlement

Intervention Proviseur : Projets soumis pour avis et financement au Conseil d'école pour validation au conseil d'établissement prévu le mardi 15 novembre.

g) Les évaluations nationales en CP et CE1 : des repères pour la réussite

Evaluations nationales 2022 en CP et CE1 sont une aide complémentaire pour mieux cerner les besoins des élèves. Elles sont obligatoires.

Les compétences des élèves de CP en français et en mathématiques sont évaluées dans le courant du mois de septembre puis de nouveau lors d'un point d'étape fin janvier pour les élèves de CP.

Ainsi, chaque professeur dispose d'un bilan individuel pour chaque élève et adapte son enseignement. Les familles sont informées des bilans de leur enfant.

h) Les livrets et LSU

- En maternelle : livrets de suivis semestriels / réunions enseignants-familles samedi 14 janvier et samedi 24 juin.
- En élémentaire / Date pour les trimestres, délai pour remise aux familles :
 - 1er trimestre : samedi 17 décembre
 - 2nd trimestre : samedi 25 mars
 - 3ème trimestre : samedi 24 juin

i) Les élections des élèves délégués de classe

Chaque classe a procédé à l'élections de 2 délégués titulaires et suppléants. Les délégués élus siègeront au conseil d'école élèves une fois par trimestre.

j) Organisation du temps périscolaire.

L'ASC :

Des activités sportives et culturelles sont proposées tous les après-midis du lundi au jeudi, les parents sont bénévoles. Un appel est lancé afin que d'autres parents s'investissent dans l'encadrement des activités.

Pour le site Kalémie : activités du lundi au jeudi

Pour le site de la Gombe : activités le Mercredi

IV) SANTE ET SECURITE SCOLAIRE

a) La sécurité

- Un premier exercice incendie a été réalisé, le 14 octobre. Il s'est déroulé dans le calme et une très bonne participation de toute l'école.

3 exercices sont à effectuer sur l'année scolaire.

- PPMS : Plan Particulier de Mise en Sureté qui prévoit l'organisation à mettre en place en cas d'évènement majeur.

1 PPMS concerne les risques naturels et technologiques.

Un second plan en cas d'intrusion malveillante ou attentat. (PPMS sociétal)

Selon les cas ; il peut y avoir une mise à l'abri ou une évacuation.

2 exercices PPMS minimum sont prévus au cours de l'année.

Ces différents exercices sont essentiels. Les élèves sont ainsi sensibilisés à la sécurité pour bien connaître l'attitude et les gestes à réaliser.

Intervention du proviseur : Il y aura de nombreux de PPMS pour préparer les élèves (gestes réflexes) et des travaux ont été effectués sur le site de la Gombe.

b) Santé et prise en charge des besoins particuliers

Chaque classe de maternelle dispose d'une ATSEM.

* PAI : Lorsque des élèves atteints de troubles de la santé, le P.A.I. est établi dans les meilleurs délais et régulièrement évalué.

Un personnel ne peut administrer un médicament sans l'établissement de ce plan.

Les médicaments et la liste des élèves se trouvent à l'infirmerie dans une armoire dédiée.

Nombre de PAI : 8 (Kalemie) + 3 (Gombe)

* PPRE

Rappel : Loi du 23 avril 2005 - article 16" : À tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle, le directeur d'école ou le chef d'établissement propose aux parents ou au responsable légal de l'élève de mettre en place un programme personnalisé de réussite éducative."

Le P.P.R.E. temporaire est proposé à tous les élèves qui risquent de ne pas maîtriser le socle commun. Il peut intervenir à n'importe quel moment de la scolarité obligatoire en fonction des besoins, des difficultés scolaires rencontrés par l'élève. Le P.P.R.E se concentre sur le français, les mathématiques. Les objectifs sont en nombre réduit et précis. Il doit prévenir l'aggravation des difficultés ou de surmonter les obstacles à la poursuite de ses apprentissages. Il est obligatoire pour les élèves qui redoublent.

Au terme du P.P.R.E., l'enseignant dresse un bilan pour décider : sa poursuite, son interruption, la révision de ses objectifs, l'introduction de nouvelles actions.

Nombre : 7.

* Elèves en situation de handicap

La scolarisation d'un élève handicapé est définie par la Loi du 11 février 2005. Après évaluation des besoins de chacun, un projet personnalisé de scolarisation est élaboré en lien étroit avec la famille de l'enfant au cours d'une équipe de suivi, en favorisant le maintien en milieu ordinaire.

Chaque enfant accueilli dans cette classe bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'école où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

Les priorités :

1 - Garantir l'acquisition du "Lire, écrire, parler" et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun

2 - Conforter une école bienveillante et exigeante

3 - Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire

4 - Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative

L'accompagnement d'une AESH est alors préconisé.

Nombre : 5.

c) Les travaux

Au quotidien, les tâches sont effectuées par les agents qui sont réactifs.

Une salle d'anglais a été réaménagée.

Remerciement au responsable des agents : M.Teddy dont la présence et le travail sont efficaces.

Projet de rénovation de Kalemie est prévu.

V) QUESTIONS DIVERSES

Voici les 6 questions pour le conseil d'école remontées par mail par le comité de parents d'élèves élus.

Comment peut-on aménager le parking et la descente des enfants de leurs véhicules ?

Réponse de la direction : le règlement intérieur apporte des éléments pour la bonne fluidité de circulation en appui avec la présence de la police. La rue est en sens unique durant l'accueil et la sortie des cours.

Le projet de rénovation pourra investir cette proposition.

Peut-on ré ouvrir le préau pour l'attente des parents quand ils viennent récupérer les enfants à midi ?

Réponse de la direction : le préau est accessible 10 minutes avant la sortie. L'école doit garantir dans le cadre de sa sécurité le flux des présences. Des activités en maternelle sont effectuées dans cet espace jusqu'en fin de matinée.

Les parents élus souhaitent que l'espace extérieur soit couvert.

Comment la psychologue de l'école fonctionne ?

Réponse de la direction : l'école ne dispose pas de poste de psychologue. Ce suivi est une démarche volontaire effectuée par les familles au besoin.

Suivi pour les enfants boursiers.

Quels sont ses objectifs ? Comment les parents peuvent-ils voir l'évolution du suivi ?

Réponse de la direction : les objectifs et suivi ont été évoqués lors de ce conseil via la prise en charge des élèves à besoin particuliers.

Comment peut-on faire pour le suivi du nettoyage des toilettes ?

Réponse de la direction : les toilettes sont nettoyées au quotidien. Un autre entretien se fait 15 minutes avant et après chaque récréation.

Intervention parents : Certains enfants se retiennent d'aller aux toilettes, Infection urinaire d'enfants.

Une vigilance accrue sera davantage portée à cette situation.

Peut-on donner accès à la bibliothèque aux élèves de primaire qui sont à la Gombe ?

Réponse de la direction : c'est une question à investir. L'équipe précédente n'a pas apporté de réponse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05

Signatures

Les secrétaires de séance :

La Directrice de l'école